

dans de grands ateliers appartenant aux patrons, ils se répartissent entre une multitude de petits ouvriers. Le maître tisserand, propriétaire ou plus souvent locataire d'un ou deux métiers, occupe quelques compagnons (en général de un à trois) et un apprenti. C'est ce maître qui reçoit des marchands la matière première et le salaire qu'il distribue à son personnel après avoir prélevé sa part. Ainsi les travailleurs ne sont pas directement subordonnés au capitaliste. Au lieu d'être surveillés par lui, ils ne relèvent dans l'exercice de leur profession que du contrôle des fonctionnaires municipaux. Mais cette garantie, on le verra plus loin, sera jusqu'à la fin du XIII^e siècle plus apparente que réelle. Aussi longtemps, en effet, que le gouvernement urbain appartient aux riches bourgeois, l'intervention du pouvoir public étant réglée par eux, ne put les gêner et il suffit de parcourir les actes de la succession du drapier douaisien Jehan Boine-Broke¹ pour constater jusqu'où a pu aller, avant la révolution démocratique, l'exploitation du monde des travailleurs.

Il nous reste à jeter un coup d'œil sur ces marchands-exportateurs auxquels aboutit, en dernier lieu, la production industrielle et qui l'alimentent constamment de matière première. Si considé-

1. Publiés par M. G. Espinas dans la *Vierteljahrschrift für Social-und Wirtschaftsgeschichte*, an. 1904.

rable qu'ait pu être la différence entre leur fortune et la fortune des grands usiniers de notre temps, il ne faut pas hésiter à les considérer comme un groupe d'entrepreneurs capitalistes. Il importe, en effet, de ne point juger en cette matière sans tenir compte du milieu. Ce ne sont point les valeurs absolues, mais les valeurs relatives qui doivent entrer en ligne de compte. A une époque où la circulation des biens, comparée à la nôtre, semble un ruisseau à côté d'un fleuve, où un navire de deux cents tonnes passe pour un grand bâtiment et où les chariots franchissant les cols des Alpes ne transportent guère en un an plus de marchandises que les trains n'en font passer aujourd'hui en un seul jour à travers le tunnel du Saint-Gothard, quelques dizaines de milliers de livres possédées par un Boine-Broke, un Simon Saphir ou un Jean Rynvisch assuraient à leurs détenteurs une supériorité financière analogue à celle dont jouissent les millionnaires de la grande industrie contemporaine. Sans doute, il convient, même avec la restriction que nous venons d'indiquer, de ne point se les représenter sous un aspect trop moderne. Les conditions générales de la vie économique et surtout l'état rudimentaire du crédit assignent à leur activité des limites étroites. Il ne faut voir en eux que de riches bourgeois, profitant de l'avantage que leur donne la fortune pour se livrer à de

fructueuses opérations de vente et d'achat en grand. Beaucoup ne sont même, si l'on peut ainsi dire, que des marchands intermittents ; le négoce ne constitue pour eux qu'une occupation accessoire et en quelque sorte adventice. Ils se gardent de s'engager complètement dans les affaires ; ils n'y risquent qu'une partie de leurs capitaux ; ils ne pratiquent ni les spéculations aventureuses ni les marchés à terme. Mais, si vrai que soit tout cela, il n'en reste pas moins que, comparés aux artisans des petits métiers, ils nous apparaissent comme de puissants brasseurs d'affaires. Les ressources dont ils disposent leur permettent d'acquérir en une seule fois des centaines d'hectolitres de blé, de tonneaux de vin ou de balles de laine. En Flandre, c'est naturellement à l'importation en gros de la laine que se livrent la plupart d'entre eux, comme à Dinant c'est à l'importation du métal qu'ils s'adonnent presque tous¹. Seuls, ils peuvent acquérir en quantité ces précieuses toisons anglaises dont la finesse assure la vogue des draps flamands, et, propriétaires de la matière première dont ils possèdent, en fait, le monopole, ils se trouvent nécessairement dominer tout le travail industriel. La laine brute qu'ils ont

1. Il faut bien remarquer d'ailleurs qu'ils ne s'y livrent pas exclusivement. Dès que les circonstances sont favorables, ils importent des blés ou du vin.

importée dans les villes leur fait retour sous forme de tissus, après avoir passé par les ateliers, et le profit qu'ils retirent de la vente des étoffes leur sert à entreprendre de nouvelles importations de laine¹.

Comme nous l'avons déjà constaté plus haut, à propos du commerce des subsistances, la liberté économique de ces marchands capitalistes est complète. Autant l'ouvrier industriel est surveillé et tenu en bride par les règlements municipaux, autant le trafic en gros du drap et de la laine échappe aux atteintes de ceux-ci. Les grands négociants peuvent à leur guise acquérir et introduire en ville des quantités indéterminées de marchandises; les associations qu'ils forment entre eux ne relèvent d'aucun contrôle; personne ne fixe un maximum au prix qu'ils exigent des acheteurs. Eux seuls, dans leurs guildes ou leurs hanses, associations volontaires comparables en cela à nos syndicats et à nos *trusts*, peuvent imposer le respect de certaines règles ou de certains procédés. Pour le reste, si restreinte et si maladroite encore que soit la force naissante de leur capitalisme, elle se déploie du moins sans entraves, et sa liberté achève de nous faire comprendre leur influence et leur domination.

1. Je décris ici l'état de choses primitif. Plus tard, les marchands de laine et les marchands de drap se séparèrent. Mais il est impossible, dans un ouvrage comme celui-ci, d'entrer dans tous les détails de l'organisation capitaliste.

V

CARACTÈRE ÉCONOMIQUE DES CITÉS ÉPISCOPALES

En résumé, dans les villes industrielles de la Belgique, la population se divise donc, dès le XIII^e siècle, en trois groupes bien distincts. Au sommet, la grande bourgeoisie capitaliste adonnée au commerce en gros; sous elle, la petite bourgeoisie composée d'artisans indépendants; au dernier échelon de l'échelle enfin, la masse des ouvriers salariés plus nombreux, mais aussi plus misérables que les deux autres classes. Cette répartition, d'origine purement économique, se rencontre, indépendamment des diverses nationalités du pays, aussi bien dans les contrées wallonnes que dans les contrées flamandes. Elle existe à Dinant, à Douai, à Lille, à Saint-Omer aussi bien qu'à Bruges, Gand, Bruxelles ou Louvain. Si on la compare avec le tableau que l'on est accoutumé de tracer des villes médiévales, on constatera aussitôt qu'elle s'en différencie par l'importance numérique des entrepreneurs-capitalistes et des travailleurs salariés. Mais il faut reconnaître que les Pays-Bas ont connu, à côté du type urbain complètement développé que nous venons de décrire, un grand nombre de bourgeoisies vivant surtout de l'industrie et du com-

merce locaux, et dans lesquelles on ne trouve guère, à côté de rentiers à caractère semi-rural, que les artisans indispensables à l'existence journalière de la commune et du plat-pays voisin. Telle est la situation que nous présentent la plupart des petites villes du Hainaut, du Namurois, de la principauté de Liège, de la Hollande et de la Zélande, sans parler de plusieurs régions de la Flandre et du Brabant. A vrai dire, les exemplaires de ce genre sont beaucoup plus nombreux que ceux dont nous venons de nous occuper. Mais leur fréquence ne doit pas nous tromper sur leur nature. En réalité, les villes à activité économique locale ne sont point les exemplaires primitifs de la floraison urbaine. Presque toutes ne doivent être considérées que comme des villes de formation secondaire, que comme des villages ou des bourgs dotés de franchises municipales et érigés en communes bourgeoises sur le modèle des grandes agglomérations marchandes.

Une place à part doit être faite aux « cités » épiscopales. Chez elles, les causes économiques qui ont produit le développement des grandes villes laïques ont été, soit accompagnées, comme à Utrecht, soit remplacées, comme à Liège, par des facteurs de nature différente. En effet, même en l'absence d'un commerce développé, les résidences d'évêques ne pouvaient manquer d'at-

tirer dans leurs murs une population considérable¹. Comme dans nos modernes capitales, la présence de nombreux fonctionnaires et d'institutions importantes suffisait à y maintenir le mouvement et la vie. C'est à Liège que l'on peut le mieux constater cet état de choses. La grande cité mosane, en effet, ne devint que sur la fin du Moyen Age la ruche industrielle qu'elle a toujours été depuis lors. Jusqu'au milieu du xiv^e siècle, elle fut essentiellement une ville de prêtres, hérissée de tours d'églises et parsemée de larges enclos monastiques. A mesure que grandit sa population cléricale et que la cour de l'évêque se développa, le nombre des artisans nécessaires à l'entretien de tout ce monde augmenta dans la même proportion. Les incessants besoins financiers des établissements ecclésiastiques firent bientôt surgir à côté d'eux une classe puissante de manieurs d'argent qui, malgré l'interdiction du prêt à intérêt, parvinrent à acquérir, grâce à des avances au taux de 30 et 50 p. 100, des fortunes imposantes. Liège fut, comme une autre ville épiscopale des Pays-Bas, Arras, une ville de banquiers ou, si l'on veut, d'usuriers. Le rôle que les grands marchands jouèrent en Flandre fut joué chez elle

1. Il faut faire une exception pour Téroouanne, dont le diocèse était trop peu étendu pour lui procurer une réelle importance.

par les changeurs. Quant à la classe des ouvriers salariés, elle y manque complètement. La petite bourgeoisie ne s'y compose que d'artisans et de boutiquiers. Sa constitution économique et sociale présente donc un caractère particulier et nous aurons l'occasion de signaler plus loin l'influence que cet état de choses a exercé sur son histoire.

VI

DENSITÉ DES POPULATIONS URBAINES

Il a été beaucoup question, dans les pages précédentes, de « grandes » villes et de « grandes » agglomérations marchandes. Le sens de ces adjectifs doit être précisé. On n'est grand que par comparaison, et cette vérité banale suffit à nous prémunir contre l'erreur d'assimiler les « grandes » villes du Moyen Age aux grandes villes d'aujourd'hui. Il est évident qu'il faut réduire l'importance des centres urbains à l'échelle, si l'on peut ainsi dire, de la civilisation au milieu de laquelle ils se sont développés et, à moins que l'on ne prétende que l'Europe du XIII^e siècle a nourri autant d'hommes que l'Europe du XX^e, on admettra sans peine que la population urbaine d'il y a huit cents ans ne peut être mise en parallèle avec la population urbaine de nos jours. Néanmoins, si évident que

cela soit, on ne s'en est avisé qu'assez tard. On lit encore avec étonnement, dans des ouvrages tout récents, qu'Ypres, au temps de saint Louis, comptait 200,000 habitants, et que Bruges et Gand étaient peuplés en proportion. La question mérite la peine d'un sérieux examen. Faut-il rappeler, en effet, que la démographie est peut-être la plus importante de toutes les sciences sociales, puisque c'est elle, en définitive, qui, nous renseignant sur la densité de la population, nous permet, du même coup, d'apprécier les ressources militaires ou économiques d'un milieu humain et nous fournit le moyen d'aborder, dans des conditions suffisantes d'exactitude, l'analyse des phénomènes sociaux qu'il présente. L'étude même des institutions politiques se trouve intéressée à la solution du problème. N'a-t-on pas prétendu, avec grande vraisemblance, que la densité de la population est un des facteurs les plus puissants du régime démocratique¹?

Malheureusement, le Moyen Age ne nous a laissé que des renseignements statistiques bien insuffisants. Ce n'est guère qu'au xv^e siècle qu'ont été entrepris çà et là des dénombremens complets. Avant cette date, nous sommes forcés de recourir, faute de mieux, à des rôles d'impôts, à des relevés

1. C. BOUGLÉ. *Les idées égalitaires*, p. 96 et suiv.

de contingents militaires, à des listes de membres de métiers, de confréries religieuses, etc., sources fragmentaires et qui ne peuvent permettre tout au plus que des supputations hypothétiques. Quelques documents officiels, quelques passages de chroniqueurs nous apportent bien des chiffres précis. Mais, à l'examen, leur valeur se dissipe et c'est pour les avoir admis sans critique que l'on a gonflé au delà de toute vraisemblance les populations urbaines du Moyen Age. Il est facile de constater que les écrivains médiévaux n'ont attribué aucune importance à la question du nombre. Sauf les cas très rares où ils ont eu à leur disposition des relevés exacts, ils enflent involontairement les chiffres, et les contradictions que l'on relève parmi eux sont une preuve suffisante du peu de créance qu'il faut leur attribuer. A vingt ans d'intervalle, deux documents attribuent à la ville d'Ypres une population de 200,000 et de 40,000 habitants.

La réalité est bien différente. De recherches minutieuses et pénétrantes entreprises depuis un demi-siècle ressort, sans doute possible, la très faible population des villes à la fin du Moyen Age. Si étrange que cela paraisse, il est désormais établi qu'en 1450, Nuremberg ne renfermait que 20,165 habitants; Francfort, en 1440, que 8,719; Bâle, vers 1450, qu'environ 8,000; Fribourg en Suisse, en 1444, que 5,200, etc. Le spectacle n'est pas dif-

férent si l'on passe d'Allemagne dans les Pays-Bas. Des documents absolument sûrs nous apprennent qu'Ypres comptait 10,523 âmes en 1431; 7,626 en 1491 et 9,563 en 1506. D'une manière générale, rien ne nous permet de croire que ces populations, insignifiantes aux yeux d'un moderne, aient été plus considérables pendant les siècles précédents. Tout au plus pourrait-on l'admettre pour Ypres, dont la draperie était en pleine décadence au xv^e siècle. Mais même en supposant que cette décadence ait eu pour effet un recul formidable du nombre des habitants, il resterait toujours que l'on ne pourrait, sans invraisemblance, porter celui-ci, au moment de la plus grande prospérité de la ville, au delà de vingt mille hommes. Ainsi, au rebours de ce que l'on croyait jadis, nous devons nous représenter les populations urbaines du Moyen Age comme n'ayant point dépassé un niveau très bas. Gand et Bruges, qui comptèrent parmi les centres les plus peuplés de l'Europe continentale, n'ont certainement pas dépassé, si même ils les ont atteints, les chiffres de 50,000 et de 40,000 âmes. Louvain, Bruxelles et Liège peuvent avoir eu de 20 à 30,000 habitants, c'est-à-dire à peu près autant que Nuremberg et beaucoup plus que Bâle ou que Francfort.

Jusque vers la fin du xiii^e siècle, les villes ont vu croître presque continuellement, semble-t-il, le

nombre de leurs habitants. L'émigration des gens de la campagne vers les centres industriels ne paraît point s'être ralentie avant cette date. Mais aux environs de l'an 1300, on arrive à un état d'équilibre et de stabilité. L'époque démocratique des communes n'a pas été favorable à leur accroissement. L'exclusivisme politique qui se manifeste alors les rend moins accueillantes que jadis. Elles s'ouvrent plus difficilement aux nouveaux venus et pendant que les populations rurales, autour d'elles, deviennent plus denses, dans l'intérieur de leurs murailles, le chiffre des bourgeois n'augmente plus et jusque dans les temps modernes, elles ne dépasseront pas, sauf grâce à des circonstances exceptionnelles comme par exemple à Anvers, le niveau auquel elles ont atteint.

On nous excusera d'avoir insisté un peu longuement sur une question qui peut sembler, à première vue, assez étrangère à l'objet de ce livre. Il était indispensable pourtant, si l'on voulait apprécier avec netteté les ressources et la vitalité de ces villes dont nous avons à retracer, dans les pages suivantes, les luttes politiques et les conflits sociaux, de consacrer quelque attention à leur situation démographique. Il n'était pas indifférent de savoir que leur histoire si agitée s'est déroulée sur un théâtre très restreint. Tout le monde se connaissait dans les « grandes villes » du Moyen Age et

les rivalités des partis s'y doublaient de rivalités et de rancunes personnelles. Les hommes ne s'y confondaient pas dans une foule anonyme. Chacun d'eux apparaissait en pleine lumière avec ses passions et ses intérêts. La politique n'avait rien d'abstrait et de théorique. On ne combattait pas seulement pour des programmes : les adversaires se rencontraient face à face et marchaient l'un contre l'autre en ennemis. Les convictions politiques, attisées par les antipathies privées, s'exaspéraient facilement dès lors jusqu'à la férocité.

Mais on comprend aussi tout ce qu'une telle situation devait déposer au fond des âmes, d'énergie et de vigueur. Surveillé et épié par son voisin, le bourgeois du Moyen Age sent grandir en lui le sentiment de la dignité et de la responsabilité personnelles. Chaque homme prend conscience de sa valeur propre. S'il est sans pitié pour l'adversaire au moment de la lutte, il saura aussi, quand les intérêts de la ville seront en jeu, faire son devoir jusqu'au bout et, au besoin, lui sacrifier sa vie. Comparables à nos petites villes modernes par le chiffre de leur population, les communes médiévales rappellent par leur énergie les cités antiques. Elles contrastent de la manière la plus éclatante avec nos bourgs provinciaux, engourdis dans la monotonie d'une existence que l'État suffit à garantir et qui n'exige aucun effort de leurs habi-

tants. C'est que chacune d'elles ne peut compter que sur soi pour se défendre et pour vivre. Tous les services que remplit aujourd'hui la puissance publique : ravitaillement, circulation, fortification, etc., il faut qu'elles s'en acquittent elles-mêmes et au moyen de leurs propres ressources. Leur maintien exige une tension constante des volontés, un dévouement continuel à la chose publique. En présence de nos grandes agglomérations modernes, elles le cèdent sans doute et de beaucoup pour l'étendue, pour la richesse et pour le nombre, mais elles l'emportent certainement par la vigueur morale et le sentiment civique.

CHAPITRE V

Les villes sous le gouvernement des patriciens.

I. Formation et progrès du patriciat. — II. Caractères
du gouvernement patricien.

I

FORMATION ET PROGRÈS DU PATRICIAT

A ne tenir compte que de la forme des institutions, les constitutions municipales, dans les Pays-Bas comme ailleurs, ont présenté dès l'origine et ont toujours conservé un caractère très nettement démocratique. La communauté politique, telle qu'elle nous apparaît dans les chartes urbaines, s'étend à toute la bourgeoisie. C'est au nom de l'université des citoyens (*universitas civium*) que les échevins exercent leurs pouvoirs. La ville est la chose de ses habitants; elle constitue une per-

sonne morale, un être juridique les englobant sans exception. Théoriquement, elle vit sous le régime du gouvernement direct du peuple par lui-même.

Il a dû en être ainsi, en effet, à l'époque des origines. Si mal renseignés que nous soyons sur la vie politique des premières colonies marchandes, nous en savons assez pour constater qu'elles connurent tout d'abord une organisation égalitaire. Non seulement leur population d'immigrants se composait d'hommes peu différents les uns des autres par la condition sociale, mais chacun étant intéressé au maintien et à la défense de la ville naissante prenait nécessairement sa part aux devoirs qu'imposaient les besoins de la communauté et jouissait des droits découlant de ces devoirs. Toutefois, cet état de choses ne put pas durer très longtemps. L'exercice du commerce, avec tous les aléas qu'il comporte et toutes les chances qu'il réserve aux plus habiles, introduisit bientôt, parmi la population, des différences très sensibles de fortune. Peu à peu, le groupe homogène des *mercatores* se répartit en classes plus distinctes les unes des autres, à mesure que grandit l'activité économique. La [spécialisation des professions agit dans le même sens. L'artisan se sépara du marchand, puis, parmi les artisans comme parmi les marchands, de nouvelles nuances

vinrent compliquer le tableau. Il y eut bientôt, au plus tard à la fin du XII^e siècle, des travailleurs vivant du marché local, des salariés produisant pour l'exportation et à côté, ou plutôt au-dessus d'eux, des négociants trafiquant en denrées alimentaires, en matières premières industrielles ou en objets fabriqués. La bourgeoisie présenta dès lors toute la série des conditions sociales, depuis la misère du prolétaire jusqu'à l'opulence du capitaliste.

Il est clair qu'un tel état de choses n'était plus compatible avec la démocratie égalitaire qui avait régné à l'origine. Sans qu'il fût pour cela besoin du moindre effort, celle-ci disparut d'elle-même, évoluant du même mouvement que la communauté économique au sein de laquelle elle avait pris naissance. On ne changea rien au texte des chartes urbaines, on n'eut à formuler aucune déclaration de principe ou à édicter aucune constitution. Par la force des choses, le pouvoir passa insensiblement aux mains des plus riches. De démocratique, le régime politique de ces centres de commerce et d'industrie qu'étaient les villes se transforma en un régime tout d'abord ploutocratique, puis oligarchique, transformation inévitable et dont la nécessité est suffisamment attestée par son universalité. Aux bords de l'Escaut et de la Meuse comme à Florence, les *majores*, les *divites*, les « grands »,

régnèrent désormais sur les *minores*, les *pauperes*, les *plebei*, les « petits ».

Les historiens modernes ont emprunté à l'antiquité, pour désigner cette classe dominante, le nom de « patriciat » et de « patriciens ». L'emprunt, à vrai dire, n'est pas très heureux. Car les patriciens de Rome, chefs des clans primitifs de la cité, antérieurs à la plèbe et la soumettant à leur autorité militaire et religieuse, diffèrent très profondément des grands bourgeois du Moyen Age, lentement sortis de la masse et dont l'ascendant politique n'a d'autre support que leur ascendant économique. On distingue bien ça et là, parmi eux, surtout dans les cités épiscopales, comme par exemple à Liège, quelques *ministeriales* du prince territorial. Mais ces exceptions sont trop rares pour infirmer la règle générale. Là même où on les rencontre, il reste vrai que les patriciens, dans leur très grande majorité, ne sont autre chose que des marchands enrichis.

Cela revient à dire qu'ils sont en même temps propriétaires fonciers. Les instruments du crédit étaient, en effet, trop rudimentaires pour permettre à un capitaliste de placer ses bénéfices autrement qu'en terres ou en achats de rentes sur des maisons. Déjà, au XII^e siècle, les *Gesta episcoporum cameracensium* nous montrent le premier grand marchand dont l'histoire des Pays-Bas ait conservé le nom,

Wérimbold, acquérant, à mesure que sa fortune se développe, des revenus fonciers de plus en plus abondants.

*Census accrescunt censibus
Et munera muneribus*¹.

Au XIII^e siècle, le sol urbain presque tout entier appartient à d'opulents lignages et de nos jours encore, dans maintes villes flamandes, des noms de rues rappellent le souvenir des patriciens sur les fonds de qui elles ont été tracées.

Il n'est pas difficile de comprendre que les fils de ces heureux parvenus se contentèrent souvent de la situation acquise par leurs pères et abandonnèrent les soucis du négoce pour vivre confortablement de leurs rentes. Ils y étaient d'autant plus portés que la valeur de leurs propriétés ne cessa de croître aussi longtemps que la population urbaine se développa et que les terrains à bâtir se couvrirent de constructions. Ainsi, toute une partie du patriciat, et c'en est naturellement la plus ancienne, renonça de bonne heure [au commerce qui avait constitué la base de sa fortune. Ces privilégiés, que les documents contemporains désignent sous les appellations de *viri hereditarii*, d'*hommes héritables*, d'*ervachtige lieden*, reçurent du peuple les sobriquets d'*otiosi*, d'*huiseux*, de *lediggangers* (flâneurs).

1. *Gestes des évêques de Combrai*, édit. De Smet, p. 125.

Beaucoup d'entre eux, d'ailleurs, augmentaient encore leurs ressources soit en prenant à ferme la perception des tonlieux et des revenus du domaine princier ou celle des « accises » urbaines, soit en prêtant de l'argent à intérêt ou en participant aux opérations de banque de quelque compagnie de Lombards.

A côté de ces rentiers, que l'on doit considérer comme la partie la plus stable du patriciat, le commerce continue à grossir les rangs de la haute bourgeoisie. Dans la plupart des villes, la gilde fournit à ces nouveaux riches une solide organisation corporative. On a vu plus haut que l'existence des associations marchandes est fort ancienne et qu'on peut la faire remonter au XI^e siècle. Elles s'ouvrirent certainement au début à tous ceux qu'attirait le transit régional. Plus la circulation au dehors était périlleuse, et plus les confrères éprouvaient le besoin de ne s'aventurer à l'étranger qu'en bandes nombreuses. D'ailleurs, l'égalité primitive de leurs conditions les disposait à s'associer facilement les uns aux autres dans leurs courses vagabondes à la recherche de la fortune. Mais quand la sécurité sur les grands chemins se fut généralisée et surtout quand l'inégalité des chances et des aptitudes eut introduit parmi les marchands l'inégalité des fortunes, confinant les uns dans la classe des détaillants ou des artisans et réservant aux autres

les vastes entreprises, la situation changea du tout au tout. Dès la fin du XII^e siècle, les guildes des villes flamandes ne sont plus que des corporations de grands marchands adonnés au commerce lointain avec l'Angleterre et avec l'Allemagne. Elles ne reçoivent plus comme membres que des trafiquants en gros. Pour y entrer, il faut payer une redevance d'un marc d'or, c'est-à-dire une somme introuvable pour les petites gens. Elles excluent de leurs rangs les boutiquiers « qui pèsent de trosnel » et les travailleurs manuels « qui ont les ongles bleus ». Un artisan enrichi veut-il s'y faire recevoir, il doit « abjurer son métier », sortir de sa classe, rompre avec ses compagnons. Ainsi dès cette époque, la gilde renferme à la fois les éléments les plus riches, les plus entreprenants, les plus actifs de la bourgeoisie. Ceux de ses « frères » que les catastrophes du commerce ont ruinés sont bientôt remplacés par des hommes nouveaux, sortis des rangs inférieurs de la population.

Ce qui augmente encore la force des guildes locales, c'est leur association. En Flandre, dès le XII^e siècle, presque toutes les compagnies marchandes des villes de la côte ont formé une compagnie générale appelée *hanse de Londres*. La gilde brugeoise détient la présidence de l'ensemble, mais les guildes particulières des autres villes sont représentées dans le conseil chargé de diriger le

groupe et d'exercer la juridiction sur ses membres. Dans la Flandre orientale, Gand semble avoir été à la tête d'une organisation analogue. On comprend dès lors l'ascendant et l'influence que durent exercer au sein des bourgeoisies les « marchands han-sés ». Non seulement ils y possédaient le prestige que donne la fortune, non seulement ils y alimentaient l'industrie de matières premières, y occupaient la grande majorité des artisans et en exportaient les produits, mais ils s'y sentaient encore soutenus par leurs confrères des villes voisines et l'on peut affirmer que seuls, dans le monde économique de l'époque, ils étaient animés de la force et de l'audace que donne l'esprit de classe.

Constitué d'un groupe de propriétaires et de marchands capitalistes, le patriciat n'en possède pas moins une puissante unité. Car entre les *hommes héritables* et les marchands de la gilde, les rapports sont constants et intimes. Chaque famille patricienne, chaque lignage comprend des membres des deux catégories. La première se recrute continuellement dans la seconde et celle-ci, à son tour, s'ouvre toute grande devant les fils des *otiosi* qui veulent se livrer au commerce. Une foule d'individus sont à la fois « marchands et bourgeois héritables ». En somme, si les patriciens s'adonnent individuellement à des occupations diverses, ils n'en forment pas moins, dans l'ensemble, une

classe nettement reconnaissable. On les considère comme la bourgeoisie par excellence; les chroniqueurs les appellent indifféremment *majores*, *ditiores*, *boni homines*.

Entre cette aristocratie ploutocratique et le reste de la population urbaine, le contraste est éclatant.

Par leurs mœurs, par leur costume, par tout leur genre de vie, les patriciens s'isolent du « commun », c'est-à-dire des gens de métier. Le temps est passé sans retour, dès le commencement du XII^e siècle, où, sous le nom générique de *mercatores*, se confondaient, dans les premières agglomérations urbaines, tous ceux qui se livraient au commerce. La différence des fortunes et la différence des professions les ont écartés les uns des autres au point de rendre tout contact impossible. La société bourgeoise s'est hiérarchisée sur le modèle de la société nobiliaire. Les patriciens affichent à toute occasion leur situation privilégiée. Ils se font donner le titre de « sire », de « damoiseau », de *here*. Beaucoup d'entre eux s'enorgueillissent d'avoir pour gendre quelque chevalier, dont la dot de leur fille a servi à redorer le blason. Leurs maisons de pierre¹ couronnées de créneaux élèvent leurs tourelles et leurs larges pans d'ardoises par-dessus les humbles toits de chaume

1. Ce sont les *steenen* flamands dont quelques spécimens existent encore.

des habitations ouvrières. Ils servent à cheval dans la milice. A la prison communale, on distingue soigneusement et l'on traite de manière différente l'homme de métier et le bourgeois « qui a coutume de boire journellement du vin à sa table ». Dans les églises urbaines, enfin, des fondations pieuses obligent chaque jour le prêtre à recommander aux prières des fidèles l'âme des puissants damoiseaux dont les corps reposent devant le chœur, sous des dalles de pierre ou de laiton représentant l'effigie du mort en grand costume militaire.

Personne ne proteste contre cet ascendant des patriciens. Le « commun » les reconnaît comme seigneurs des villes, et c'est bien là le nom qui leur appartient puisque, au cours de la seconde moitié du XII^e siècle au plus tard, ils détiennent exclusivement le pouvoir. Le gouvernement direct du peuple par lui-même est tombé en désuétude. Peu à peu, la classe qui possède la richesse, donne l'impulsion à l'industrie urbaine et dispose par surcroît des loisirs nécessaires pour s'occuper de la chose publique a monopolisé entre ses mains l'administration municipale. Non seulement l'échevinage, mais tous les emplois communaux appartiennent désormais aux grands bourgeois. C'est de leur sein que sortent les percepteurs de l'impôt, les « rewards » de l'industrie, les surveillants des marchés, les chefs des quartiers, les commandants de la

milice, les receveurs des hôpitaux, les inspecteurs des travaux publics, etc. Le régime auquel les villes sont soumises est, dans toute la force du terme, un régime de classe. Les droits politiques, jadis diffus dans l'ensemble de la population, se sont concentrés aux mains d'une minorité privilégiée. Et les administrateurs sortis de cette minorité sont, en fait, irresponsables. Leur gestion échappe à tout contrôle ; ils ne rendent de comptes à personne. Eux seuls décident de la nécessité de lever de nouvelles « accises », de contracter des emprunts, d'entreprendre des œuvres d'utilité générale ou d'embellissement.

Il va de soi, pourtant, que le patriciat ne pouvait consentir à abandonner les destinées des villes à un petit groupe de magistrats tout puissants. Le caractère viager des fonctions échevinales eût, à la longue, abandonné celles-ci comme un fief à quelques familles, si des mesures de tout genre n'avaient été prises pour parer au danger. La principale d'entre elles est l'institution de l'échevinage annuel qui, établi à Arras dès la fin du XII^e siècle, se répand dans les années suivantes à toute la Flandre, d'où il passe ensuite au Brabant. Dès lors, tous les membres du patriciat peuvent arriver à leur tour au maniement des affaires. Ils y participent même d'autant plus largement qu'après l'introduction du principe de l'annalité, le « magistrat » urbain

s'élargit considérablement. A côté des échevins en fonctions, on voit maintenant se constituer un conseil habituellement composé des échevins de l'année précédente. D'autre part, on s'ingénie à trouver un système de roulement des magistratures destiné à appeler au gouvernement urbain le plus grand nombre possible de représentants du patriciat. A Liège, les échevins viagers et les jurés annuels devaient être pris parmi les différents « vinaves »¹ de la ville. En Brabant, les diverses familles de l'aristocratie bourgeoise se constituèrent en groupements désignés sous le nom de « lignages » ou de *geslachten*. Le nombre de ces lignages était égal au nombre des échevins et chacun d'eux disposait ainsi d'un siège dans l'échevinage. Ailleurs encore, des précautions très minutieuses étaient prises pour empêcher les magistratures urbaines d'être accaparées par les ambitieux et les intrigants. A Tournai, ainsi que dans beaucoup de villes flamandes, des électeurs, choisis d'ailleurs en très petit nombre dans les diverses paroisses de la ville, avaient à nommer les échevins nouveaux. A Lille, le tirage au sort intervenait même, comme dans l'antiquité et dans plusieurs villes italiennes du Moyen Age, pour la désignation des administrateurs de la commune. Mais, que l'on eût recours

1. Vinave signifie voisinage. C'est le nom que portaient, dans le pays de Liège, les quartiers urbains.

à l'élection ou au sort, le peuple restait également exclu du pouvoir. En fait, depuis le commencement du XIII^e siècle au plus tard, les gens du commun sont inéligibles. Tout d'abord, ils ne le sont, si l'on peut ainsi dire, que tacitement. Les textes ne prononcent l'exclusion des magistratures municipales que contre les voleurs et les faux monnayeurs. Mais la situation ne tarde pas à s'exprimer officiellement. A Bruges, en 1240, l'impossibilité de devenir échevin pour l'artisan qui n'aura pas renoncé à son métier et acquis la hanse de Londres est nettement formulée. A Alost, en 1276, un règlement écarte en propres termes de l'échevinage tout homme de « vilain mestier ».

Ce n'est pas seulement le « commun peuple », c'est encore le prince territorial qui fut atteint par cette mainmise du patriciat sur les magistratures urbaines. Du jour, en effet, où seule la haute bourgeoisie fut admissible aux fonctions et où, au sein même de celles-ci, la désignation des échevins fut réservée à des électeurs ou s'effectua suivant l'un ou l'autre des systèmes que nous venons d'exposer, l'intervention du prince dans le recrutement des conseils municipaux perdit toute efficacité. Si elle persiste en principe, ce n'est plus que comme une pure forme dont on ne tient aucun compte dans la pratique. En réalité, sous le gouvernement des patriciens, les villes sont presque complètement

indépendantes du pouvoir territorial. Le bailli ou l'*amman* du prince continue bien à y représenter l'autorité du « seigneur » de la terre. Mais que peut cet unique fonctionnaire contre la puissante aristocratie qui, pleine de confiance en soi, prétend gouverner à sa guise, et qui d'ailleurs, s'il devient gênant, a toujours la ressource de le corrompre à prix d'or ? Quant au prince, le seul parti qu'il ait à prendre et qu'il prend en effet, c'est la patience ou la résignation. Car lui aussi dépend de ces opulents échevins qui administrent ses villes comme si elles leur appartenaient. Ses continuels besoins d'argent l'obligent à recourir sans cesse à leurs bons offices. Ils lui sont indispensables pour garantir les emprunts qu'il contracte chez les Lombards. Souvent même il leur demande directement les sommes qui lui font défaut, et il les obtient toujours. La haute bourgeoisie n'a garde de lui refuser des subsides qui sont la garantie de l'indépendance dont elle jouit. Elle est d'autant plus disposée à le faire que sa générosité ne lui coûte rien. Car dirigeant à son gré l'administration financière des villes, elle n'a qu'à puiser dans le trésor communal ou, si d'aventure il est vide, elle n'a qu'à frapper un impôt sur le « commun » pour satisfaire les désirs du prince et garantir, au prix de la fortune publique, la situation privilégiée qu'elle occupe.

II

CARACTÈRES DU GOUVERNEMENT PATRICIEN

Mais, hâtons-nous de le dire, si le patriciat devait à la longue, comme toutes les aristocraties, abuser de ses privilèges, il a su pendant longtemps s'en montrer digne. C'est un spectacle admirable que celui qu'il a donné, du milieu du XII^e siècle jusqu'à la fin du XIII^e, par son intelligence, sa laborieuse activité, son aptitude aux affaires. Il s'est dévoué à la chose publique avec un dévouement qui commande le respect. On peut dire que la civilisation urbaine a pris sous son gouvernement les traits principaux qui devaient la distinguer jusqu'au bout. Il a créé de toutes pièces l'administration municipale que la révolution démocratique par laquelle il devait être renversé au XIV^e siècle a respectée. C'est lui qui a donné aux divers services publics de la commune leur forme définitive. Le plus important de tous, le régime financier, est son œuvre propre et rend hautement témoignage de ses talents. Non seulement il a établi dès le XII^e siècle un système d'impôts directs, non seulement il y a joint tout un ensemble d'« accises » frappées sur les denrées alimentaires et les principaux objets de consommation, mais il a encore institué

le crédit urbain reposant sur la vente de rentes viagères. L'organisation des halles et des marchés a été réglée par lui dans ses moindres détails. Il a su trouver les ressources nécessaires pour élever autour des villes de solides murailles, pour entreprendre le pavage des rues, pour amener l'eau potable des environs¹, pour construire des entrepôts, des quais, des écluses, des ponts et toutes les installations indispensables au commerce. Car la prospérité commerciale a été évidemment le premier de ses soucis. Sous son administration, on voit les villes racheter les vieux tonlieux seigneuriaux ou ecclésiastiques, et obtenir pour leurs bourgeois, non seulement du prince territorial, mais des princes étrangers, des privilèges de sauf-conduit et toutes sortes d'avantages économiques. Un système de courriers est organisé entre les foires de Champagne, ce grand marché de l'Europe du XIII^e siècle, et les principales communes flamandes. Pour faciliter l'afflux et la circulation des marchandises, des rivières sont approfondies, canalisées, pourvues de *rabots*² et d'*overdrags*. A Ardenbourg, le canal du Leet, à Gand, celui de la Lieve mettent

1, Je songe ici à l'étang de Dickebusch, près d'Ypres, creusé au XIII^e siècle.

2. Un *rabot*, corruption du français « rabat », est une sorte de barrage mobile destiné à maintenir les eaux à un niveau permanent. Un *overdrag* est un plan incliné servant à faire passer les bateaux d'un bief de canal à un autre.

ces villes en communication directe avec la mer. Bruges dépense des sommes considérables pour régulariser les passes du Zwin. Le plus grand monument civil que nous avons conservé du Moyen Age, les halles d'Ypres, suffirait d'ailleurs à nous donner l'idée de la vigueur économique et en même temps de la splendeur des villes sous l'administration patricienne, quand bien même les textes seraient muets à cet égard.

Tant d'activité et une activité si variée exigeait, à côté des magistrats, tout un personnel permanent de scribes. Dès la première moitié du XIII^e siècle, il est complètement organisé. Les clercs de l'échevinage dressent les chirographes constatant les transactions passées devant le tribunal urbain, s'acquittent de la correspondance municipale, tiennent les écritures relatives à la comptabilité. Et dans ces bureaux urbains, le latin, qui de l'Église a passé à la société laïque comme langue des affaires, est abandonné, innovation caractéristique et bien en harmonie avec l'esprit qui anime les bourgeoisies. La plus ancienne charte en langue française que nous connaissions est due à un scribe douaisien, et la plus ancienne charte en langue flamande provient des archives d'Audenarde.

L'indépendance municipale, si largement déployée par le patriciat dans le domaine purement politique, n'est pas moins hautement revendiquée par lui en

face du clergé. Dès la fin du XII^e siècle, des conflits perpétuels mettent aux prises les régences communales avec les chapitres et les monastères renfermés dans l'enceinte urbaine, voire même avec l'évêque diocésain. On a beau fulminer contre elles l'excommunication ou l'interdit, elles n'en persistent pas moins dans leur attitude. Si elles cèdent, ce n'est que pour revenir bientôt à la charge. Au besoin, elles n'hésitent pas à contraindre les prêtres à chanter la messe et à administrer les sacrements. Pleine de respect pour la religion et pour l'Église, la bourgeoisie traite en revanche avec un sans-gêne étonnant son clergé local. A Liège, elle vit avec lui dans un état de lutte perpétuel. L'impôt communal de la « fermeté », auquel les clercs prétendent échapper en vertu de leurs franchises, amène une longue suite d'émeutes et de combats. Ailleurs, on prétend obliger les couvents à fermer les caves où ils débitent, francs d'accises, les crus de leurs vignobles ou le surplus de leurs provisions de vin. La juridiction synodale n'est pas moins âprement combattue. Bruges, au XIII^e siècle, soutient avec une extraordinaire obstination un long et coûteux procès à son sujet contre l'évêque de Tournai. Aucune dépense n'est épargnée. On demande à grands frais de volumineux mémoires à des avocats parisiens; on va jusqu'à envoyer à Rome des gens de loi chargés d'exposer au pape les réclamations de la ville.

Il n'est pas enfin jusqu'à la question des écoles qui ne mette aux prises le clergé et le pouvoir municipal. Dès la fin du XII^e siècle, elle se pose à Gand avec une netteté particulière et s'y résout en faveur de la bourgeoisie. Malgré les plaintes et les réclamations de l'abbé de Saint-Pierre, la keure de 1192 donne à tout le monde le droit d'ouvrir des classes. Au XIII^e siècle, dans les grandes villes flamandes tout au moins, si l'enseignement supérieur reste aux mains de l'Église, l'enseignement élémentaire nous apparaît comme complètement libre.

Que l'on ne s'y trompe point d'ailleurs. S'il est permis de parler de luttes scolaires dans les villes des Pays-Bas au Moyen Age, c'est à condition de bien préciser les termes et de n'attribuer aucun caractère dogmatique ou philosophique à la querelle. Ce qui était en cause, ce n'était point l'esprit religieux de l'enseignement. Sur ce point tout le monde était d'accord. Seul, le monopole revendiqué par le clergé en matière d'instruction était l'objet du conflit. Dans les grandes cités marchandes, une foule d'enfants fréquentaient les écoles pour y acquérir les connaissances indispensables à la pratique de la vie commerciale : la lecture, l'écriture, un peu de calcul et de mauvais latin. De là l'intervention toute naturelle du pouvoir municipal. En contestant à l'Église son droit

exclusif à l'enseignement, il voulut tout simplement l'empêcher de tirer seule profit d'une profession devenue lucrative, et sans doute aussi fournir à la jeunesse des maîtres plus au courant de ses besoins que ne pouvaient l'être des moines étrangers aux nécessités pratiques de l'existence.

Il est inutile d'insister plus longuement sur la civilisation municipale à l'époque du patriciat. Nous en aurons dit assez et notre but sera atteint, si nous avons réussi à montrer tout ce que la haute bourgeoisie a accompli pour porter les villes des Pays-Bas au degré de vigueur et de richesse où nous les voyons parvenues à la fin du XIII^e siècle. Si la fondation des premiers centres urbains est due aux immigrants qui vinrent y chercher fortune lors de la renaissance commerciale du Moyen Age, leur organisation définitive et leur système administratif est l'œuvre de la classe riche qui ne tarda pas, nous l'avons vu, à s'y constituer. Mais cette classe ne se borna pas à gouverner. Elle a encore généreusement consacré sa fortune à l'augmentation de la chose publique. Ce Wérimbold, dont nous rappelions tantôt le nom, est vanté par le chroniqueur de Cambrai pour avoir racheté de ses deniers un tonlieu oppressif qui se percevait à l'une des portes de la ville. La création des hôpitaux urbains atteste hautement, de son côté, ce mélange d'esprit chrétien et de patriotisme local

qui animait l'aristocratie marchande. Depuis la fin du XII^e siècle, les fondations charitables qu'elle a instituées se multiplient avec une étonnante rapidité. Dans la seule ville d'Ypres, des hôpitaux sont établis en 1230, en 1276, en 1277, en 1279, soit par des échevins, soit par des veuves d'échevins. Et de même que le chœur de Saint-Jean à Gand¹, les halles d'Ypres et de Bruges, le canal de la Lieve, rappellent encore aujourd'hui la grandeur et la fécondité du régime patricien, de même la fortune des bureaux de bienfaisance de la Belgique moderne consiste, pour une grande part, dans les donations de ces « hommes héréditaires » et de ces marchands qui affectèrent sans compter, au soulagement des pauvres et des malades, les bénéfices que la vente des draps et des laines faisaient affluer dans leurs coffres.

1. Aujourd'hui cathédrale de Saint-Bavon.

CHAPITRE VI

Le soulèvement du « commun ».

I. Décadence du régime patricien. Premiers soulèvements du « commun ». — II. Le mouvement démocratique dans le pays de Liège. — III. Le mouvement démocratique en Flandre. — IV. Les agitations sociales du xiv^e siècle.

I

DÉCADENCE DU RÉGIME PATRICIEN.

PREMIERS SOULÈVEMENTS DU « COMMUN ».

Un régime de classe peut répondre durant très longtemps au vœu de l'opinion et rendre à la généralité des services qui le font accepter par tout le monde. Mais il arrive toujours un moment où l'intérêt public se trouve en conflit avec l'intérêt particulier du groupe dominant et où s'évanouit l'harmonie qui a réglé les rapports entre la minorité gouvernante et la majorité gouvernée. Plus celle-ci a laissé prendre d'ascendant à celle-là, plus elle éprouve à son égard de défiance, de ran-

cune, bientôt de haine. Elle ne la considère plus que comme un oppresseur. Et quand il arrive par surcroît que la situation privilégiée des détenteurs du pouvoir ne repose sur aucun titre légal et ne résulte que du jeu des circonstances, elle est fatalement condamnée à disparaître de gré ou de force.

C'est ce que nous montre avec une netteté particulière l'histoire du patriciat urbain. Dès la fin du XIII^e siècle, il a manifestement achevé de jouer son rôle. Sentant désormais sa position menacée, il ne cherche plus qu'à la défendre. Il s'oppose obstinément aux moindres concessions. L'esprit novateur et hardi dont il a donné tant de preuves fait place à l'exclusivisme le plus étroit. Il se transforme en un parti jalousement conservateur.

En vieillissant, d'ailleurs, il perd sa vigueur et sa souplesse premières. Il lui arrive ce qui arrive presque toujours aux corps privilégiés. Peu à peu, il cherche à écarter de son sein les hommes nouveaux. Les lignages qui disposent des sièges échevinaux ne veulent pas admettre d'intrus au partage. Il ne suffit plus d'être riche pour avoir accès aux magistratures. Leurs détenteurs les considèrent comme une sorte de bien de famille. La naissance l'emporte désormais sur la condition sociale. De ploutocratique qu'il avait été tout d'abord, le régime devient à la longue oligarchique.

Nulle part la transformation qui s'opère ne nous apparaît plus clairement que dans la ville de Gand. L'échevinage y a passé, au cours du XIII^e siècle, au pouvoir d'une clique égoïste et arrogante. Le principe de l'annalité des fonctions communales, respecté en apparence, est impunément violé en fait. Un roulement s'est introduit qui a pour résultat de maintenir le pouvoir aux mains des mêmes individus. Chaque année treize échevins nouveaux (échevins de la keure) entrent en charges; mais, à côté d'eux les treize échevins de l'année précédente (échevins des parchons) et les treize échevins d'il y a deux ans (*vacui* « vagues ») restent associés à l'administration. Ainsi se constitue le fameux collège des XXXIX, dans lequel, tous les trois ans, les mêmes hommes reparaissent aux mêmes places sous les mêmes noms, sans que jamais l'un d'eux soit écarté du gouvernement de la commune. Les titres seuls changent, et, en réalité, la ville se trouve abandonnée à l'administration viagère de trente-neuf individus, l'on pourrait presque dire, à en juger par les plaintes qui s'élèvent contre eux et par la haine qu'ils soulèvent, de trente-neuf tyrans. Tout au moins est-il certain qu'à la fin du XIII^e siècle, les abus qu'on leur reproche sont intolérables. Leur partialité est révoltante; on va jusqu'à les accuser de laisser impunément enlever par leurs parents les filles des riches bourgeois, et par

leurs valets, celles des « moyennes gens ». A l'égard les uns des autres, il n'est rien qu'ils ne tolèrent. Ils laissent en fonctions des vieillards, des malades, et jusqu'à des lépreux, incapables de rendre le moindre service à la chose publique.

Sans doute, rien ne permet de croire que les abus aient été partout aussi criants. Il est sûr toutefois que les tendances oligarchiques l'emportent peu à peu dans toutes les villes. L'impopularité du régime grandit d'année en année. Une foule de riches bourgeois, écartés des emplois communaux, traités orgueilleusement par les échevins régnants, inquiets d'ailleurs des dangers que font courir à leurs propres intérêts des magistrats irresponsables, ne demandent qu'à secouer la domination qui pèse sur eux. Et, si elle leur semble lourde à porter, de quel poids écrasant doit-elle peser sur le commun !

Car c'est la masse des artisans qui souffre le plus de l'exclusivisme et de la partialité de l'échevinage. L'organisation même de la police industrielle, qui soumet étroitement le travailleur à la surveillance du pouvoir municipal, lui assigne son métier, contrôle l'exercice de sa profession et règle ses prix de vente, n'est supportable pour lui que s'il s'abandonne avec confiance à la direction de ce pouvoir. Dès qu'il le suspecte, il ne voit plus dans son ingérence qu'une usurpation arbitraire. Il consent à aliéner sa liberté au profit du

bien commun et de l'égalité économique, mais il n'entend pas l'abandonner à des administrateurs qui, manifestement, ne gouvernent plus que dans un intérêt de caste. Aussi, dès la seconde moitié du XIII^e siècle, les métiers ne supportent-ils plus qu'en frémissant les doyens, jurés ou *vinders* patriciens que l'échevinage a placés à leur tête. Chacun d'eux brûle d'obtenir son autonomie, de régler comme il l'entend ses propres affaires, d'intervenir directement dans la législation industrielle, bref de n'obéir qu'à des règlements sur lesquels il aura délibéré, qui répondront à ses besoins, dont l'application sera confiée à ses propres élus. Toutes les volontés sont d'accord sur le but à atteindre. La cause de chaque métier est solidaire de celle de tous les autres et, dans chaque métier, la condition des artisans étant sensiblement la même, un seul mouvement les entraîne tous d'un élan vigoureux vers la réalisation de leur idéal.

Si puissant qu'il soit au sein des travailleurs du marché local, ce mouvement est bien plus intense encore et bien plus redoutable chez les salariés de la grande industrie. Ce n'est point seulement la supériorité numérique qui a donné, à Dinant, aux batteurs de laiton, dans les villes flamandes et brabançonnnes, aux tisserands, aux foulons et aux autres ouvriers de la laine, le premier rôle dans le

soulèvement démocratique qui s'apprête. Tout ce que nous savons de leur condition sociale les destinait évidemment à en prendre partout l'initiative et la direction. A tous les motifs de mécontentement qui agitaient les petits métiers, ils en ajoutaient d'autres encore et de bien plus puissants. N'est-ce point l'échevinage, c'est-à-dire un pouvoir inféodé à quelques familles de grands marchands, qui réglait souverainement leurs salaires ? Ne voyaient-ils point nombre de patrons entrepreneurs, assurés de l'impunité puisqu'ils siégeaient eux-mêmes au tribunal urbain ou que leurs parents y siégeaient, abuser scandaleusement de leur situation pour exploiter les ouvriers, soit en retenant une partie de leur paie, soit en les trompant sur la qualité et la quantité de la matière première qu'ils leur confiaient. Que l'on ajoute à cela l'interdiction faite aux travailleurs manuels d'entrer dans la gilde et de vendre du drap, la surveillance sur les métiers de la laine confiée aux seuls marchands, la rigueur particulière des bans municipaux réglementant l'industrie textile, et l'on comprendra sans peine l'exaspération des ouvriers drapiers contre un régime qu'ils rendaient responsable de tous leurs maux. Incapables de pénétrer la nature de l'industrie capitaliste pour laquelle ils travaillaient, ils se figuraient naïvement que le renversement du régime patricien

leur apporterait cette indépendance économique dont ils voyaient jouir autour d'eux les autres artisans. Ils attribuaient la rigueur de leur condition, le salariat auquel ils étaient réduits, les chômages dont ils souffraient dès que l'exportation des laines était entravée, à l'injustice et à la dureté de la haute bourgeoisie. Ils rêvaient confusément, au fond de leurs ateliers, d'un état de choses bien différent de la réalité présente et où ces beaux draps qu'ils s'épuisaient à produire et à apprêter seraient vendus par eux sous les halles urbaines à deniers comptants, et cesseraient d'assurer aux marchands détestés de scandaleux bénéfices.

Plus grossiers, plus brutaux que les autres artisans, plus amoureux aussi du changement, comme tous ceux que la misère de leur sort fait vivre d'espoir, ils avaient déjà, à maintes reprises, au cours du XIII^e siècle, donné d'inquiétants symptômes de leur malaise et de leur inquiétude. En 1225, un imposteur se donnant pour le comte Baudouin, mystérieusement disparu en Orient, après avoir porté pendant quelques mois la couronne impériale à Constantinople, était arrivé sur les confins de la Flandre et du Hainaut. Il n'eut qu'à se montrer dans les grandes villes pour conquérir les masses travailleuses. Tous les pauvres, et à leur tête les foulons et les tisserands, se prirent aussitôt d'enthousiasme pour le pauvre

empereur, dépouillé de ses biens, misérable comme eux. Il fut, pendant un moment, une sorte de monarque de la plèbe et faillit provoquer une révolte sociale. La comtesse Jeanne, épouvantée par la soudaineté de l'explosion, courut se réfugier à Tournai. Valenciennes fut le théâtre de graves événements. On déposa les magistrats patriciens, les gens de métier jurèrent la commune, s'emparèrent des riches qui n'avaient pas eu le temps de fuir, et il fallut mettre le siège devant la ville pour la faire rentrer dans l'ordre. D'ailleurs, toute cette agitation se calma aussi rapidement qu'elle s'était propagée. Le soi-disant empereur fut bientôt démasqué : ce n'était qu'un aventurier nommé Bertrand de Rains. Il fut accroché à la potence et les illusions qu'il avait fait luire un instant devant les yeux des ouvriers urbains disparurent avec lui. De cette aventure sans lendemain, il demeura pourtant quelque chose. Pour la première fois, elle avait fait entrevoir aux travailleurs la possibilité d'un changement. Depuis lors la Flandre ne cessa plus d'être en proie à une fermentation dont la gravité s'accroît à mesure que l'on approche du XIV^e siècle.

C'est dans les villes wallonnes du comté qu'elle s'accuse tout d'abord. A Douai, dès 1245, elle se caractérise par des troubles qui portent le nom de *takehans* et dans lesquels il est facile de recon-

naître de véritables grèves. De là, le mouvement ne tarde pas à gagner les régions germaniques. En 1274, les tisserands et les foulons de Gand, après l'échec d'un coup de main contre l'échevinage, nous présentent le curieux spectacle d'une sécession de la plèbe industrielle. Ils quittent la ville en masse et se retirent en Brabant. L'émotion que causa cette résolution désespérée a laissé des traces jusqu'à nos jours. Les échevins supplièrent aussitôt leurs collègues patriciens de Louvain, de Bruxelles, d'Anvers, etc., de ne pas prendre ces fugitifs sous leur protection, et les archives gantoises conservent encore les réponses qui leur furent envoyées et qui les tranquillisèrent.

Un tel épisode montre suffisamment jusqu'où l'exaspération des esprits était montée. Mais la grandeur du péril n'eut d'autre résultat que de fortifier la résistance. Les « bans » communaux des centres industriels, à partir du milieu du XIII^e siècle, abondent en textes significatifs à cet égard. Interdiction est faite aux tisserands et aux foulons de porter des armes, voire même de sortir dans les rues pourvus des lourds outils de leur profession. Il leur est défendu de se rassembler à plus de sept, de se réunir pour tout autre motif que le bien du métier. Se mettent-ils en grève, on prodigue contre eux les châtiments les plus sévères : le bannissement, la mort. Depuis 1242, nous voyons se con-

clure des ligues urbaines stipulant l'extradition des artisans fugitifs, suspects ou capables de conspiration. La hanse des dix-sept villes, cette vaste association de centres manufacturiers formée au commencement du XIII^e siècle, semble n'avoir plus d'autre but que la défense commune contre les revendications ouvrières.

Elles sont d'autant plus dangereuses que le « commun » ne se trouve pas isolé en face du patriciat. Il faut se garder de croire, en effet, que toutes les puissances sociales de l'époque se soient solidarisées avec la haute bourgeoisie et l'aient aidée à défendre sa cause. Le monde médiéval était composé de trop de groupes divers, étrangers les uns aux autres, pour qu'une alliance conservatrice de tous les privilégiés pût alors se conclure. Le péril qui menaçait les « hommes héréditaires » et les marchands des villes n'inquiétait ni l'Église, ni la noblesse, ni les princes. Ils en profitèrent, au contraire, pour miner le pouvoir de ces orgueilleux patriciens qui avaient si peu ménagé les franchises cléricales, les droits féodaux et les prérogatives mêmes de leurs seigneurs terriens. Si étrange que cela puisse paraître aux yeux d'un moderne, il est certain qu'ils prirent plus d'une fois le parti du peuple. A Liège, le chapitre soutient ouvertement les métiers contre les échevins. En Flandre, la comtesse Jeanne, puis le comte Gui

de Dampierre leur témoignent une bienveillance marquée. En agissant ainsi, ils ne font sans doute qu'appliquer l'éternel principe : les ennemis de nos adversaires sont nos amis. C'est seulement leur rancune contre les patriciens qui explique leur conduite. Mais les artisans trouvèrent aussi des protecteurs plus désintéressés. Déjà au XII^e siècle, des prédicateurs populaires, appartenant à ces tendances mystiques dont le large courant, mitoyen entre la foi orthodoxe et l'hérésie, traverse toute l'histoire religieuse du Moyen Age, avaient exalté l'humilité chrétienne et condamné la richesse en termes dont les âmes devaient être singulièrement troublées. Tel par exemple, à Liège, Lambert le Bègue, tel, à Anvers, Guillaume Cornelius. Les frères mineurs, dont l'institution se répandit très rapidement dans toutes les villes au cours du XIII^e siècle, devaient aussi témoigner à la foule misérable les plus ardentes sympathies. L'esprit du « poverello » d'Assise se répandait par leurs bouches dans la masse des déshérités, et s'ils lui prêchaient la résignation, ils lui parlaient aussi de justice, et, en lui montrant dans le royaume des cieux la glorification du pauvre, contribuaient pour leur part à rendre plus odieux encore le régime ploutocratique du patriciat. Plus d'un d'entre eux a dû employer son ascendant à la cour princière en faveur de réformes hostiles à l'oligarchie urbaine.

Nous savons que le « gardien » des franciscains de Gand ne fut pas étranger à l'abolition momentanée par la comtesse Marguerite, en 1275, de la fameuse magistrature des trente-neuf.

Tout se réunit donc, vers la fin du XIII^e siècle, pour faire éclater un conflit. Des causes économiques, politiques, religieuses, poussent à la catastrophe. Elle s'accomplit dans les diverses régions des Pays-Bas presque au même moment. Seules les petites villes où le patriciat n'a pu se développer et où les contrastes sociaux étant peu marqués les haines de classe n'ont pu faire leur œuvre, en sont restées à peu près indemnes. La révolution démocratique a épargné le Hainaut, à l'exception de Valenciennes et de Maubeuge, et les Pays-Bas du Nord, à l'exception d'Utrecht. Mais elle s'est déroulée dans le pays de Liège, dans la Flandre et dans le Brabant avec une violence, une richesse de péripéties, une énergie et une durée dont on ne trouve l'équivalent que dans les républiques municipales de l'Italie.

Il ne peut être question ici de la raconter en détail. Nous nous bornerons à en esquisser les traits principaux dans les deux contrées où l'on peut le mieux apprécier sa nature et observer les modifications qu'elle présente suivant les circonstances : la principauté de Liège et le comté de Flandre.

II

LE MOUVEMENT DÉMOCRATIQUE DANS LE PAYS DE LIÈGE

C'est au milieu du XIII^e siècle que commence, dans les villes liégeoises, la lutte des « petits » contre les « grands ». Elle durera plus d'un siècle, acharnée et opiniâtre, et ne cessera qu'avec la victoire complète de ceux-là sur ceux-ci. Nous sommes très mal renseignés sur ses premiers épisodes. En 1253, un patricien, apparenté à une riche famille de changeurs, Henri de Dinant, profita, semble-t-il, d'un conflit survenu entre l'évêque et les bourgeoisies, pour organiser un soulèvement des métiers et leur faire une place dans le gouvernement de la « cité ». Ses efforts échouèrent. Mais, dès l'année suivante, les ouvriers batteurs de Dinant prenaient les armes à leur tour, secouaient le pouvoir des échevins, revendiquaient le droit de s'administrer eux-mêmes, se donnaient une cloche, un sceau, bref se constituaient en corporation autonome. Une partie de la population, sans doute possible les artisans, se prononça pour eux ; une autre, évidemment les « bonnes gens d'emmi la ville », c'est-à-dire les marchands, leur résista. Bref, il fallut que l'évêque vint mettre le siège devant Dinant pour y rétablir la tranquillité. Les batteurs

durent renoncer à leurs conquêtes et le régime patricien fut rétabli. Depuis lors, il ne cessa plus d'être attaqué. Durant toute la seconde moitié du XIII^e siècle, les villes de la principauté vivent dans un état permanent d'agitation. A Huy et à Saint-Trond, les tisserands s'en prennent à la gilde drapière; à Dinant, les batteurs s'efforcent de récupérer la situation qu'ils ont perdue; à Liège, des troubles éclatent à toute occasion. Toutefois, ces efforts décousus, entrepris sans entente préalable, provoqués par des causes accidentelles, n'aboutissent pas. Mais quand, au commencement du XIV^e siècle, parvient sur les bords de la Meuse la nouvelle des « matines brugeoises »¹, les artisans, exaltés par la victoire de leurs frères de Flandre, se soulèvent partout d'un même élan.

Cette fois, le mouvement était trop formidable, l'exemple d'ailleurs des événements qui continuaient à se dérouler en Flandre était trop dangereux, pour que les patriciens s'obstinassent dans la résistance. D'ailleurs, le chapitre cathédral prenait fait et cause pour les gens de métier. Bon gré mal gré, les lignages consentirent à partager le pouvoir avec les « petits ». Les métiers obtinrent le droit de donner à la ville l'un de ses deux « maîtres » et d'être représentés dans le conseil (1303). Mais ces concessions arra-

1. Voyez ci-dessous p. 183.

chées par la crainte ne devaient pas durer plus longtemps qu'elle. Bientôt les « grands » reprennent courage. S'appuyant sur l'évêque comme le peuple s'appuie sur le chapitre, ils prétendent restaurer leurs anciennes prérogatives dans toute leur intégrité. Exaspérés par la résistance qu'ils rencontrent, ils se décident à risquer le tout pour le tout. Ils appellent à la rescousse le comte de Looz, s'allient à la chevalerie hesbignonne, et, dans la nuit du 3 au 4 août 1312, ils tentent brusquement de s'emparer de la cité. Une lutte sans merci s'engage dans les rues au milieu des ténèbres. Peu à peu, les gens de lignage, débordés par la masse des artisans, sont réduits à la défensive, battent lentement en retraite vers la ville haute et s'y barricadent dans l'église de Saint-Martin. La sainteté de cet asile ne put les protéger. Le feu est mis à l'édifice, dont les ruines fumantes s'écroulent bientôt sur les vaincus.

Ce fut au tour des « petits », tout puissants après un tel triomphe, de rendre à leurs ennemis intransigeance pour intransigeance. La paix d'Angleur, scellée le 14 février 1313, anéantit le pouvoir politique du patriciat. Désormais, pour pouvoir siéger dans le magistrat, il fallut appartenir à un métier. La constitution urbaine, jadis oligarchique, devenait ainsi purement populaire. A l'exclusivisme des lignages se substituait l'exclusivisme des métiers. Il ne fallait point s'attendre à voir le calme sor-

tir d'une exploitation aussi outrancière de la victoire. L'ancien allié des « petits », le chapitre de Saint-Lambert, les abandonna bientôt. L'évêque Adolphe de la Mark prit parti contre eux plus énergiquement encore. A peine arrivés au pouvoir, en effet, les « petits » se montrèrent au moins aussi hostiles que les « grands » aux prérogatives princières et aussi résolus à ne tenir compte, dans tous les domaines, que de l'intérêt municipal. A Liège, comme dans toutes les « bonnes villes », ils se crurent tout permis, chassèrent les officiers de l'évêque, s'emparèrent de ses revenus et s'attribuèrent sa juridiction. Pour augmenter leur influence et grossir les rangs de leurs troupes, ils laissèrent quantité de gens du plat-pays s'inscrire dans la commune, et, sous le nom de « bourgeois forains », vivre sous sa protection et échapper ainsi à l'autorité de leurs seigneurs.

L'exclusivisme urbain que l'on avait reproché au patriciat ne fit donc que prendre plus de vigueur et d'audace sous le gouvernement des artisans. La rupture fut tout de suite complète et définitive entre eux et ceux qui jadis les avaient aidés à vaincre. Le prince, le chapitre, la noblesse se coalisèrent contre eux avec les patriciens. Ce ne fut d'ailleurs qu'après une guerre longue et sanglante qu'on put les résoudre à demander la paix. Au reste, les vainqueurs comprirent bien qu'il ne pou-

vait plus être question de rétablir l'ancien régime oligarchique dont personne, sauf les gens de lignage, ne souhaitait le retour. Les sentences qui frappèrent les Liégeois après la bataille de Hoesselt (1328) ne firent point disparaître l'égalité des droits politiques et ne remirent en vigueur aucune des prérogatives de la haute bourgeoisie. On se contenta de faire disparaître le gouvernement direct de la ville par les métiers. Pendant les années de trouble que l'on venait de traverser, ceux-ci avaient en réalité disposé, sans intermédiaire et sans contrôle, du pouvoir municipal. Toutes les décisions importantes avaient été remises à leur volonté; leurs « gouverneurs » avaient usurpé les fonctions du magistrat. La paix de Jeneffe (1330) mit fin à cet état de choses. L'autorité fut replacée aux mains des « maîtres », des jurés et des conseillers qui seuls, désormais, eurent le droit de convoquer la bourgeoisie en assemblées plénières. Les métiers cessèrent de constituer des corps politiques. Le conseil urbain se composa à l'avenir de quarante-vingts personnes choisies dans les six « vinaves » de la cité. De plus, la prépondérance exclusive des artisans fut brisée. On répartit toutes les magistratures par moitié entre les « grands » et les « petits ».

Il est incontestable que cette organisation ne fut pas une mesure de réaction violente, improvisée

par les vainqueurs dans leur seul intérêt. On y surprend très clairement le dessein d'établir l'équilibre des institutions en y faisant coopérer également les deux partis entre lesquels se divisait la population. Pourtant, elle devait tromper les attentes de ses auteurs. Non seulement les métiers ne pouvaient consentir, après avoir goûté la forte saveur de la vie politique, à n'être plus que de simples corporations industrielles, mais le patriciat liégeois était devenu incapable de remplir le rôle auquel il était destiné. Déchu de son ancienne puissance depuis les événements de 1312, il n'avait pu réparer ses pertes et s'infuser un sang nouveau. Car les lignages dont il se composait ne s'adonnaient point, comme ceux des villes marchandes, au commerce d'exportation. Les Lombards qui s'étaient répandus dans les Pays-Bas, depuis le milieu du XIII^e siècle et y avaient bientôt monopolisé le commerce de l'argent, avaient tari la plus abondante des sources de leur fortune. Ils ne consistaient plus guère qu'en un groupe peu nombreux de propriétaires fonciers, de plus en plus porté à se détourner des affaires municipales pour s'absorber dans la petite noblesse. Comment une classe si lamentablement affaiblie eût-elle pu tenir égale la balance des partis ? Elle comprit tout de suite que son influence était perdue et elle ne chercha point à la recouvrer. Les métiers le com-

priront mieux encore. Dès 1331, ils s'agitaient de nouveau et la rigueur que l'évêque déploya contre eux n'eut pas de résultat plus durable que la modération de l'année précédente. Les mécontents ne désarmèrent pas et, de guerre lasse, ils obtinrent satisfaction en 1343. La « lettre de Saint-Jacques » leur accorda presque tous les points de leur programme. Elle déclara les « gouverneurs » des métiers admissibles au conseil, leur abandonna l'élection des jurés des « petits » et décida qu'il suffirait à l'avenir de la requête de deux ou trois métiers pour obliger les « maîtres » de la cité à convoquer une assemblée générale de la bourgeoisie. Après de telles concessions, le partage des magistratures entre les patriciens et les artisans n'était plus qu'une garantie illusoire. Il subsista pourtant pendant une quarantaine d'années encore, mais, en 1384, les lignages, dont la décadence n'avait cessé de s'accroître, y renoncèrent volontairement...

Depuis lors, les métiers dominèrent exclusivement dans la constitution municipale. Seuls jouirent des droits politiques ceux qui se firent inscrire sur leurs rôles. Le conseil recruté parmi eux, au lieu d'être comme jadis élu dans les vinaves, ne fut plus que l'instrument de leurs volontés. Toutes les questions importantes durent être soumises à la délibération des trente-deux métiers et tranchées

dans chacun d'eux par « recès » ou « sieultes ». Ce qui est surtout remarquable dans cette organisation — la plus démocratique que les Pays-Bas aient jamais connue — c'est moins le principe du gouvernement direct que l'égalité absolue qu'elle établit entre les trente-deux collèges dont elle reçoit l'impulsion. Elle les place tous sur le même rang et donne également une voix à chacun d'entre eux. Pour comprendre une répartition si simpliste du pouvoir, il suffit de se rappeler ce que nous avons dit plus haut de la situation économique ou sociale de la cité de Liège. Dans cette ville de petite bourgeoisie, où aucune industrie n'exerçait la prépondérance, toutes les corporations revendiquèrent et obtinrent des droits identiques. Ce serait une grave erreur que d'attribuer cet égalitarisme, avec Michelet, à un prétendu sentiment démocratique wallon. Il s'explique tout simplement par les circonstances du milieu. Et cela est si vrai qu'on le retrouve avec tous ses traits essentiels dans une autre ville épiscopale, à Utrecht, différente de Liège par la nationalité de ses habitants, mais lui ressemblant de très près par sa constitution sociale. Là aussi, les métiers dominant le gouvernement municipal, et leurs *oudermannen* siègent dans le conseil dont ils désignent les membres. Il est clair, d'ailleurs, que la participation égale de tous à la chose publique développa rapidement au sein du peuple,

à Utrecht comme à Liège, un esprit démocratique qui, dans la seconde de ces deux villes surtout, survécut longtemps au Moyen Age. Le sentiment de l'égalité politique est peut-être le plus vivace de tous les sentiments sociaux. Nous aurons l'occasion de le constater en suivant ses manifestations jusqu'à la fin du xvii^e siècle.

Les autres villes liégeoises ne lui fournirent pas l'occasion de se développer aussi librement que dans la capitale. Dans la plupart d'entre elles, une branche d'industrie — la draperie à Huy et à Saint-Trond, la batterie du cuivre à Dinant — l'emportait sur toutes les autres, donnait l'ascendant du nombre à un groupe de travailleurs et entretenait l'existence d'une classe de riches marchands. Dès lors, dans ces agglomérations de tons plus nuancés, de nature plus hétérogène, l'introduction d'un système purement égalitaire devenait impossible. Ici encore, la forme politique se modela sur le substratum économique. On le remarque dans la plus active des villes mosanes, à Dinant, avec une netteté particulière. Depuis le milieu du xiv^e siècle, le gouvernement municipal y fut partagé entre les trois éléments de la population. Il appartint respectivement pour un tiers aux « bonnes gens d'emmi la ville », c'est-à-dire aux marchands exportateurs, au grand métier des batteurs de cuivre et aux neuf petits métiers comprenant la masse des artisans

locaux. Ce type d'organisation n'a d'ailleurs rien de particulièrement dinantais. Il répond à la nature de toutes les agglomérations urbaines où des intérêts divergents se trouvant en présence, il fallut attribuer à chacun d'eux une intervention proportionnelle à son importance. On le trouve en vigueur dans presque toutes les villes brabançonnnes et, du moins pendant les périodes de calme, dans les villes flamandes.

III

LE MOUVEMENT DÉMOCRATIQUE EN FLANDRE

Si nous avons décrit tout d'abord le mouvement démocratique dans le pays de Liège, ce n'est pas qu'il s'y soit développé plus hâtivement qu'en Flandre. Nous avons eu l'occasion de voir, au contraire, qu'il a subi très profondément, au commencement du XIV^e siècle, l'influence flamande. Mais les phénomènes qu'il présente aux bords de la Meuse sont beaucoup plus simples que ceux auxquels il donna naissance dans le bassin de l'Escaut. Ici, les forces en lutte sont bien plus considérables, les intérêts en jeu bien plus importants, et le conflit se complique surtout d'une grave question de politique extérieure qui a exercé sur ses péripéties une influence prépondérante.

Depuis le règne de Philippe-Auguste, il a existé pour la politique française une question flamande. Un des buts poursuivis par les rois avec le plus de persévérance a été la réunion à la couronne du grand comté qui comprenait les territoires septentrionaux de la monarchie et pouvait lui fournir une admirable base d'opération contre l'Angleterre. La lutte, commencée dès le règne de Philippe d'Alsace (1157-1191), ne fut tout d'abord qu'un de ces duels si fréquents au Moyen Age entre un suzerain et un grand vassal. Mais il devait venir un moment où les villes y seraient entraînées. Elles avaient acquis une trop grande puissance, et elles étaient trop intéressées par suite de leur commerce, à la politique de leurs princes, pour pouvoir demeurer simples spectatrices d'un conflit où leur cause était engagée. Ce ne fut point d'ailleurs le sentiment national, sentiment inconnu à la société morcelée du Moyen Age, qui les y poussa. Leur conduite ne s'inspira jamais que de l'exclusivisme municipal inhérent à ces petits mondes vigoureux et égoïstes qu'étaient les communes de tous les pays.

Leur entrée sur la scène politique date du règne de la comtesse Marguerite (1244-1278). Menacés par les artisans, et surtout par les ouvriers de la laine, inquiets des sympathies témoignées à ceux-ci par la princesse, les patriciens des grandes villes n'hési-

tèrent pas à recourir, pour maintenir leur situation à l'appui du roi de France. Déjà en 1275, les trente-neuf de Gand, cassés par la comtesse, en avaient appelé au Parlement de Paris. Mais l'avènement de Gui de Dampierre (1278) fut, pour les oligarchies bourgeoises, l'occasion de lier formellement leur cause à celle de la couronne. Enhardi par la puissance de sa maison, Gui ne cachait pas son impatience de la domination qu'elles exerçaient sur les villes, et le mauvais vouloir qu'il leur montrait était d'autant plus menaçant qu'il encourageait partout les efforts du « commun ». Le roi seul pouvait sauver le régime patricien en étendant sur lui sa main toute puissante. Or, le roi était alors Philippe le Bel. Ses légistes comprirent aussitôt le parti à tirer de la situation. Pour courber le comté sous la souveraineté de la couronne, rien ne valait une alliance avec le patriciat. Elle est conclue dès 1287. Le bailli de Vermandois devient en Flandre une sorte de procureur royal chargé de protéger les villes contre leur prince. Elles arborent sur leurs beffrois la bannière fleurdelisée et, désormais, leurs magistrats, se sentant inviolables, bravent audacieusement l'autorité comtale et la colère impuissante des gens de métier. Le roi qui, en France, supprime les privilèges des communes se fait, en Flandre, par calcul politique le défenseur de l'autonomie municipale si hautement revendiquée par les échevi-

nages patriciens. Uniquement préoccupés des intérêts du moment, ceux-ci ne voient point qu'il ne les soutient que pour abattre le comte; ils ne comprennent pas que l'absolutisme dont ils secondent les efforts contre leur prince est, en principe, leur plus dangereux ennemi.

L'alliance de Philippe le Bel avec le patriciat souleva, au sein du « commun », une exaspération d'autant plus violente que la chute du régime oligarchique avait semblé plus proche. L'intervention de l'étranger raffermissait la prépondérance chancelante d'un gouvernement usé et détesté. Les haines qu'il avait soulevées contre lui se doublèrent désormais de haines égales contre la France, sa sauvegarde. Les partisans de la France passèrent pour des adversaires déclarés de la démocratie. Les fleurs de lis ne furent plus, aux yeux du peuple, que l'emblème de l'oppression, et il donna aux patriciens ce sobriquet de *Leliaerts* (gens des fleurs de lys) qu'ils ne devaient plus cesser de porter. L'influence française qui, jusqu'alors, s'était si largement infiltrée dans la civilisation flamande, vit se dresser contre elle l'hostilité populaire. Sous l'action de la lutte que se livraient, dans l'enceinte des villes, le parti des riches et le parti des pauvres, se dégagait rapidement chez ce dernier une sorte de conscience nationale. Le « commun » prit comme emblème

la bannière comtale. Les *Clauwaerts*¹ s'opposèrent aux *Leliaerts*, et les rivalités sociales furent d'autant plus profondes qu'elles répartirent la population urbaine en ennemis et en amis de la France.

Les derniers triomphèrent tout d'abord. A la suite d'événements sur lesquels nous n'avons pas à insister ici, la guerre éclata entre Philippe le Bel et Gui de Dampierre. Elle se termina par la défaite du comte. En 1300, Gui se remettait aux mains du roi, qui réunit la Flandre à la couronne et y envoya, comme gouverneur, Jacques de Châtillon. Lui-même s'empressa de visiter sa nouvelle conquête, et, dans toutes les villes, les patriciens rivalisèrent de luxe et de dépenses pour lui témoigner leur reconnaissance.

Le peuple, atterré par la soudaineté de la catastrophe, semblait résigné. Mais son apparente inertie recouvrait une fureur et un désespoir qui se déchaineraient à la première occasion. Elle ne tarda pas à se présenter. Les impôts qu'il fallut lever pour couvrir les dépenses occasionnées par les fêtes offertes au roi, soulevèrent des protestations indignées. Les vaincus allaient donc devoir payer les réjouissances de leurs vainqueurs! L'humiliation était trop forte; une plus longue patience devenait impossible. La rage de la défaite,

1. Gens de la griffe, à cause des griffes du lion de Flandre.

attisée par les rancunes amassées dans les cœurs, éclata brusquement. Partout on court aux armes et partout, à la tête des révoltés, les ouvriers de la laine, plus pauvres, plus méprisés, plus ulcérés que les autres, mais aussi plus nombreux et plus hardis, se signalent par leur violence et leur audace. A Bruges, un obscur tisserand, Pierre de Coninc, se met à leur tête, et son éloquence enflammée les porte aux résolutions suprêmes. Le 17 mai 1302, ils assaillent, à la faveur de la nuit, les soldats de Châtillon, qui viennent d'arriver dans la ville pour y rétablir l'ordre. Le cri de *schild en vriendt*¹ retentit par les rues. Les Français qui cherchent à le pousser se trahissent à leur accent et sont impitoyablement massacrés pèle-mêle avec les patriciens.

Ce coup d'audace, auquel les historiens modernes ont donné, par analogie avec les Vêpres siciliennes, le nom de Matines de Bruges, changeait brusquement la situation. Dans toutes les villes, le « commun » guidé par les tisserands et les foulons, renverse les magistrats, s'organise, se donne des capitaines et institue à la hâte des gouvernements révolutionnaires. Les prolétaires de la grande industrie se trouvent, par un subit renversement des choses, appelés à exercer le pouvoir dont ils

1. C'est-à-dire bouclier et ami.

ont si longtemps été les victimes. Ils s'en saisissent avec une brutalité et une soif de vengeance qui n'étonnera personne.

Mais il fallait tout d'abord songer à la guerre, car le roi, furieux de l'humiliation infligée à son représentant, lève une armée et la dirige vers la Flandre sous le commandement de Robert d'Artois. Au milieu de la joie du triomphe, ce péril ne fait que porter au paroxysme l'enthousiasme du peuple. D'ailleurs, il n'est plus seul devant l'envahisseur. A la nouvelle des événements de Bruges, les fils de Gui de Dampierre, Jean et Gui de Namur, son petit-fils, le beau et brillant Guillaume de Juliers, sont accourus en Flandre. Ces jeunes princes, par une rencontre unique peut-être dans l'histoire du Moyen Age, prennent hardiment la direction de la démocratie urbaine. Ils ont compris que la seule chance qu'ils aient encore d'arracher au roi leur héritage, c'est de conduire au combat et d'électriser par leur présence les tisserands et les foulons qu'a mis debout la voix de de Coninc. Leur présence soulève partout une joie délirante, et, sous la conduite de ces élégants chevaliers, élevés à la française et ne parlant que le français, les robustes bataillons flamands marchent à la rencontre de l'ennemi.

Ils le rencontrèrent sous les murs de Courtrai, et, après une lutte acharnée, leur armée impro-

visée vint à bout de la belle chevalerie de Robert d'Artois. Il serait injuste, sans doute, de ne pas attribuer leur victoire, pour une bonne partie, à l'avantage du terrain, au talent des jeunes princes qui disposèrent les communiens et à l'imprudence du général français, sûr de tailler en pièces, au premier choc, la piétaille assez téméraire pour lui tenir tête. Mais la victoire de Courtrai s'explique surtout par des causes morales. Les artisans flamands combattirent ce jour-là comme devaient le faire, bien des siècles plus tard, les soldats de la République. Ils savaient que du résultat de la lutte dépendaient la chute ou le maintien du régime populaire, le retour ou la ruine définitive de la domination patricienne. Les passions sociales soulevées leur donnaient une force indomptable. Les Français leur apparurent comme les Autrichiens aux soldats de Jemappes : ils ne virent en eux que les alliés d'une odieuse tyrannie. La noblesse, habituée à se mesurer avec des troupes féodales, se sentit désorientée en présence de la sombre énergie de la résistance. Elle vint se briser impuissante contre la barrière des piques et des « goe-dendags ».

Après la bataille de Courtrai, l'issue du double conflit politique qui tenait la Flandre en suspens n'était plus douteuse. Le comté revint à la maison de Dampierre, et le régime démocratique s'im-

planta dans toutes les villes. Philippe le Bel et les patriciens furent vaincus en même temps. Le roi eut beau, durant les années suivantes, lever de nouvelles troupes et les conduire lui-même au combat, tous ses efforts échouèrent devant les armées communales, plus indomptables à mesure que le succès augmentait leur confiance en elles-mêmes. Il dut se résigner à traiter. Le fils de Gui de Dampierre, Robert de Béthune, accepta, pour obtenir la reconnaissance officielle de ses droits, les stipulations de la paix d'Athis (juin 1305). Elle cédait à la France les châtellenies de Lille, de Douai et de Béthune et imposait à la Flandre, outre une lourde indemnité de guerre, l'obligation de démolir toutes ses forteresses et d'humiliantes amendes. En y consentant, Robert de Béthune n'avait évidemment consulté que ses intérêts de prince. La cause de la dynastie et celle du peuple, unies pendant la lutte, se séparaient l'une de l'autre. Mais le « commun », qui avait été soigneusement exclu des négociations de la paix, refusa obstinément de se soumettre. D'ailleurs, la rentrée dans le pays des *Leliaerts* émigrés lui faisait envisager le traité comme une machination ourdie contre lui par le roi, le comte et les patriciens. La guerre reprit bientôt, et Robert de Béthune lui-même, mécontent de l'attitude de la couronne à son égard, finit par y prendre part.

Louis X et Philippe le Long ne réussirent pas

mieux que Philippe le Bel. Les troupes françaises ne purent franchir le cours de la Lys. Partout, elles trouvèrent devant elles les gros bataillons des communes et, manifestement, elles hésitaient désormais à les affronter. Mais les milices urbaines n'étaient redoutables que dans la défensive. Elles n'étaient ni assez manœuvrières ni surtout assez résistantes pour attaquer l'ennemi sur son propre terrain. Il leur était impossible de s'écarter trop loin des villes, d'où les artisans ne pouvaient au surplus s'absenter longtemps sans ruiner l'industrie dont ils vivaient. Une nouvelle paix, définitive cette fois, fut conclue en 1320. Elle abandonnait pour toujours à la France les territoires provisoirement cédés à Athis. La Flandre, jusqu'alors bilingue, faisait le sacrifice de ses populations romanes et devenait un territoire purement germanique.

IV

LES AGITATIONS SOCIALES DU XIV^e SIÈCLE

Durant toutes ces péripéties, le régime démocratique établi révolutionnairement dans les villes en 1302 avait subi de profondes modifications. Tout d'abord institué à la hâte et soumis à l'influence des ouvriers de la grande industrie, tisserands et

foulons, qui avaient donné le signal de la révolte et auxquels leur nombre prêtait un ascendant momentané, il avait bientôt dépouillé son caractère provisoire pour s'adapter à la nature des populations urbaines. Il ne pouvait être question, en effet, d'abandonner le pouvoir à un seul groupe de la bourgeoisie au détriment de tous les autres. Pour durer, le nouvel état de choses devait faire leur place à la classe des marchands et à celle des artisans des petits métiers. Aussi, voit-on se constituer presque partout un système de gouvernement urbain divisant en « membres » la masse des habitants et attribuant à chacun de ces membres sa part d'intervention dans les affaires de la commune. On n'arriva point à ce résultat sans beaucoup de peines et de conflits. D'une part, les ouvriers de la laine ne se laissèrent point déposséder sans résistance ; de l'autre, les patriciens revendiquaient leurs anciennes prérogatives et ils parvinrent même ça et là, comme à Gand en 1319, à les récupérer pour quelque temps. En somme, malgré des différences locales très nombreuses, le régime démocratique évolua dans son ensemble vers le système de la représentation des intérêts, le seul qui fût compatible avec la condition sociale des villes industrielles de Flandre.

Mais ce système ne devait pas mettre fin à la période des troubles civils. Si les petits métiers et

les marchands l'acceptèrent, ceux-là avec enthousiasme, ceux-ci avec résignation, les travailleurs salariés n'y trouvèrent point la réalisation de leurs désirs. Ils avaient espéré de la révolution démocratique un changement complet et radical de leur situation. Ils n'avaient pris les armes et combattu au premier rang que pour s'affranchir du joug de leurs employeurs, que pour arriver à l'indépendance économique, que pour sortir de la condition précaire où les réduisait leur profession. Bon nombre d'entre eux s'abandonnaient à des rêves confus d'égalité sociale, rêves à la fois touchants et redoutables, où leur apparaissait l'irréalisable idéal de la justice absolue et de la fraternité de tous les hommes. Beaucoup pensaient que « ceskuns devroit avoir autant li uns que li autres », — et pourtant, la révolution démocratique n'avait supprimé ni la richesse ni la misère. Elle avait eu beau renverser les échevinages patriciens, abolir les gildes, détruire la hanse de Londres, elle n'avait pas amélioré le sort des ouvriers industriels. Il leur importait peu d'avoir conquis des droits politiques, de pouvoir élire eux-mêmes les chefs de leurs corporations, d'être soumis à une législation plus douce, puisqu'ils demeuraient réduits, comme auparavant, à travailler perpétuellement pour des donneurs d'ouvrage. Plus grandes avaient été leurs illusions, plus amère leur apparaissait la réalité. Incapables de